

RAPPORT ANNUEL DE NDH CAMEROUN



Année 2019

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier tous les partenaires internationaux qui ont contribué à la bonne marche des activités de NDH Cameroun et à l'atteinte de nos missions.

Je voudrais dans un premier temps remercier, la Délégation de l'Union européenne au Cameroun, pour son appui dans l'amélioration de l'Accès à la Justice Pénale des populations au Cameroun.

Je remercie également le Gouvernement Canadien, pour son implication et son accompagnement dans le renforcement de la défense et de la protection des libertés fondamentales.

J'adresse également des remerciements à l'organisation Ouest-Africaine OSIWA (Open Society Initiative for West Africa), pour son soutien dans la défense du droit d'accès à la justice des populations anglophones.

À tous ces partenaires, je présente mes remerciements et ma gratitude.

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AWT: All Women Together

APDHAC : Association pour la Promotion des Droits de l'Homme en Afrique Centrale

BD : Bande Dessinée

BM : Banque Mondiale

CNDHL : Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Liberté

CNUDHDAC : Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique

DDHCI : Direction des Droits de l'Homme et de la Coopération Internationale

DH : Droits de l'Homme

DGSN : Délégation Générale à la Sureté Nationale

GCOMS: Global Campaign on Military Spending

JP : **Justice Pénale**

IPB : International Peace Bureau

IRIC : Institut des Relations Internationales du Cameroun

MDR : Mouvement pour la Défense de la République

MINAT : Ministère de l'Administration Territoriale

MINDDL : Ministère de la Décentralisation et du Développement Local

MINDEF : Ministère de la Défense

MINFI : Ministère des Finances

MINJUSTICE : Ministère de la Justice

MINREX : Ministère des Relations Extérieures

ONU : Organisation des Nations Unies

OSC : Organisation de la Société Civile

OJP : Observatoire de la Justice Pénale

OPJ : Opération de Police Judiciaire

PAAJP : Programme d'Amélioration de l'Accès à la Justice Pénale

PM : Premier Ministre

PNG : Programme National de Gouvernance

SDR : Surveillance Documentation et Rapportage

SP : Service de Protection

UA : Union Africaine

UCAC : Université Catholique de l'Afrique Centrale

UE : Union européenne

VBG : Violences Basées sur le Genre

VDH : Volontaires des Droits de l'Hommes

SOMMAIRE

Table des matières

REMERCIEMENTS.....	3
SOMMAIRE.....	5
INTRODUCTION.....	6
Chapitre I : Assistance et accompagnement des victimes.....	8
1- Analyse des requêtes reçues, actions menées par le service de protection et les réalisations.....	8
Chapitre II : Plaidoyer et lobbying.....	12
1- Déclarations et communiqués sur des cas et des situations en rapport avec les droits de l'homme.	12
2- Rencontres avec les décideurs publics.....	19
3- Points de presse sur des événements et/ou des cas précis portant sur les DH.....	20
4- Coupures de presse montrant l'intervention de NDH sur des cas et des situations de violation des DH	20
Chapitre III : Renforcement des capacités.....	22
1- Atelier de formations / séminaires.....	22
2- Causeries éducatives.....	31
3- Colloques.....	35
Chapitre IV : Productions et publications.....	38
1- Les rapports d'étude.....	38
2- Les guides.....	39
3- Les BD Aventures de Fatou.....	41
4- Le magazine Libertés.....	41
Chapitre V : Sensibilisation et information.....	41
1- Ensemble des productions IEC.....	41
2- Campagnes de sensibilisation et de commémoration.....	43
Chapitre VI : Collaboration à la promotion et à la protection des Droits de l'Homme.....	46
1- Contribution de NDH aux activités externes.....	46
CONCLUSION.....	48
TABLES DES ANNEXES.....	49
SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	51

INTRODUCTION



L'année 2019 marque les 22 ans d'action de Nouveaux Droits de l'Homme-Cameroun (NDH-Cameroun) dans la promotion, la protection et la défense des droits humains partout où ils sont bafoués au Cameroun. En effet, outre la constance dans la promotion des droits humains, l'accompagnement et l'assistance des victimes des violations des droits humains notamment à travers le programme d'Amélioration de l'Accès à la Justice Pénale (PAAJP), NDH-Cameroun a également œuvré, comme par le passé, pour la défense des droits et libertés fondamentaux Cameroun.

Pour l'atteinte des objectifs relatifs à l'amélioration de l'accès à la justice pénale, plusieurs acteurs au rang desquels les organismes internationaux, les services centraux, les services décentralisés, les organisations de la société civile nationales et internationales, les médias et les citoyens (hommes, femmes, jeunes) ont été saisis, rencontrés, voir mobilisés à travers des activités diverses et variées. Dans ce sens des activités de renforcements des capacités et de sensibilisation des acteurs clés ont occupé une place de choix. Il s'agit ici des formations sur les droits de l'homme dans la justice pénale au Cameroun, sur les techniques et principes du monitoring des DH dans la procédure pénale, la surveillance, la documentation et le rapportage des violations, l'assistance et l'accompagnement des victimes de violations, etc. De même, l'année 2019 a permis de poser les jalons de la mise sur pied au Cameroun d'un Observatoire de la Justice Pénale (OJP). C'est un cadre de concertation qui permettra de suivre la situation des droits des personnes dans toute la chaîne de la procédure pénale.

Dans le domaine spécifique des droits et des libertés fondamentaux, NDH-Cameroun a entrepris des grandes actions d'envergure. Il s'agit de la réalisation d'une étude sociojuridique sur l'expression et le respect des libertés fondamentales au Cameroun ; l'élaboration et l'adoption d'un guide pratique sur la protection des libertés fondamentales et l'organisation d'un atelier de renforcement des capacités des acteurs sociopolitiques sur les libertés fondamentales. Cependant, il faut relever que ces activités ne se sont pas déroulées sans difficultés.

Nous ne manquerons pas de souligner le constant rejet de nos déclarations de manifestation publique dans le cadre de ces activités et l'interruption musclée par la police et le sous-préfet de l'atelier de renforcement des capacités des acteurs sociopolitiques. Ainsi, nous pouvons évaluer en disant que ce projet nous a permis non seulement d'assurer notre mandat dans le sillage des droits fondamentaux et des libertés fondamentales, mais surtout d'interpeller les décideurs publics pour un respect effectif des libertés fondamentales au Cameroun.

Il faudrait également relever le rôle majeur joué par le service de protection de NDH-C dans l'accompagnement et l'assistance juridique des victimes de violation, notamment dans l'affaire Taboué Fotso et Poukopng

De même, l'année 2019 a été comme les années précédentes riches en enseignements et expériences nouvelles pour NDH-Cameroun qui a non seulement participé à de multiples rencontres au plan national mais aussi, contribuer comme de coutume à la mouvance mondiale à travers notre participation à la Campagne 16 jours d'activisme contre les violences sexistes faites aux femmes et fille, et la célébration de la Journée Internationale d'Action sur les Dépenses Militaires. Ceci dans l'optique de contribuer au lobbying et plaidoyer international pour plus de protection des droits de l'homme partout où ils sont bafoués.

Mais il reste nécessaire pour NDH-Cameroun et tous les autres acteurs nationaux et internationaux, de multiplier les efforts pour faciliter et améliorer la jouissance par les citoyens de leurs droits, ainsi que l'accès à la justice.

Ce rapport présente les réalisations et résultats de NDH-Cameroun en 2019 obtenus non seulement grâce aux appuis multiformes des partenaires, mais aussi, à l'engagement d'une équipe dynamique et polyvalente qui forme le personnel de NDH-Cameroun. Je tiens donc à remercier toutes ces acteurs et personnes pour leur inestimable contribution.

Cyrille Rolande BECHON

Chapitre I: Assistance et accompagnement des victimes

I- Analyse des requêtes reçues, actions menées par le service de protection et les réalisations

Au cours de l'année 2019, Nouveaux Droits de l'Homme-Cameroun (NDH-C) a mené plusieurs actions vis-à-vis des personnes qui ont subi des abus et violations relatives aux Droits de l'Homme. Parmi lesquelles, la libération de M. Taboué Fotso et ses coaccusés (M. Poukopong et autres), qui ont passé 13 ans derrière les barreaux de la prison centrale de Nkondégué sans être libérés.

A cet effet, ces derniers ont saisi NDH-Cameroun, pour un accompagnement juridique. Les multiples actions menées par NDH-Cameroun au niveau national qu'international sur cette affaire, leur ont permis d'obtenir gain de cause et a ainsi conduit à l'acquittement de M. Taboué Fotso et ses coaccusés le **16 mars 2019**.



Les membres du service de protection en présence de Taboué Fosto (à la droite de la Directrice Exécutive) libéré de prison

➤ **Récapitulatif des cas de 2019**

Le Service de Protection NDH-C a enregistré au moins 11 requêtes des personnes sollicitant un accompagnement et une assistance judiciaire dans le règlement de leur contentieux. Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'activité de ce département.

N°	Cas de violations commis	Nombre de cas enregistrés	Actions menées par NDH-C	Résultats obtenus	Observations
1.	Détentions arbitraires et demandes d'interventions pour une	1) Détention arbitraire à Bafoussam	Descente sur les lieux pour constat Saisine de la DGSN avec l'appui de notre partenaire Mandeler Center Assistance juridique de la victime dans toutes les phases de la	Libération de la victime	Dossier classé

RAPPORT ANNUEL 2019

	libération		procédure judiciaire		
		2) Détention arbitraire et demande d'intervention à Bamenda	Intervention de NDH-C au commissariat centrale de Bamenda Entretien avec les officiers de police dudit commissariat et dénonciation des irrégularités de procédures exercées par ceux-ci	Libération de la victime	Dossier classé
		3) Détention arbitraire à Yaoundé	Plainte introduite par NDH-C au nom de la victime au TPI de Yaoundé	Libération de la victime	Affaire en suspens
		4) Garde à vue arbitraire et demande d'intervention pour libération à Bafia	NDH-C a menée des investigations sur cette affaire et a constaté que le plaignant était coupable de recèle d'une moto volée	Dossier classé	Le détenu purge actuellement sa peine dans la prison centrale de Bafia
5.	Coup et blessures graves, traitements inhumains et dégradants	1) coup et blessure grave de la part d'un policier à Yaoundé	Saisine de la DGSN de Yaoundé par NDH-C	Aucune suite favorable de la DGSN	Affaire en suspens
		2) Traitements inhumains et dégradants dans le central Commissariat de Mbouda	Intervention de NDH-C et son partenaire dans ledit commissariat Plainte introduite en justice au nom de la victime Saisine du ministre de la justice pour ouvrir une enquête sur cette affaire	Libération de la victime Une procédure judiciaire a été introduite. Le commissaire de ce commissariat a été entendu	Enquête en cours
		3) Atteinte à l'intégrité physique d'un coup de feu tiré par un officier de police à Mfou	NDH-C a mené une enquête sur cette affaire et a été confronté par une insuffisance de preuve	Silence de la victime après relancement de la NDH-C par correspondance et téléphonique deux fois de suite sans succès. Saisine de la DGSN de Mfou au cas où le plaignant fourni de nouveau les pièces	Affaire en suspens

RAPPORT ANNUEL 2019

				justificatives à NDH-C	
3.	Demande d'aide pour une réinsertion sociale après sortie de prison	1	Accompagnement de la victime pour sa réinsertion sociale La victime a été dirigée dans un centre d'accueil à Yaoundé	La victime a effectivement intégrée le centre (Centre d'orientation et d'éducation) et suit une formation.	Dossier classé
4.	Demande d'asile	1	Examen du dossier et renseignements pris auprès de l'UNHCR de Yaoundé le Service de protection a constaté que la requérante n'a plus droit à une demande d'asile car Le UNHCR Cameroun ne reçoit plus les demandes d'asile des citoyens Rwanda	Information à la victime des raisons du non aboutissement de son dossier	Dossier classé
5.	Demande d'intervention pour disparition forcée à Mora	1	Le représentant de la famille du disparu a été contacté pour donner plus d'information sur la disparition NDH-C s'est rapproché du commissariat de Mora pour besoin d'enquête	Après étude du cas la disparition est avérée mais les éléments fournis étaient incomplet pour tenter une action en justice	Enquête en cours
6.	Demande d'intervention pour abus de la part des autorités de l'Université de Douala.	1	Interpellation de la victime pour complément de preuves Entretien téléphonique avec le chargé des affaires académiques de l'université	Après étude du dossier et entretiens avec la hiérarchie de l'université, le plaignant n'est pas en droit de se plaindre contre un quelconque abus car il avait été suspendu des cours pour tricherie durant l'examen	le dossier est toujours en cours de traitement car de nouvelles preuves se sont ajoutées à l'affaire NDH-C envisage une descente sur les lieux avant la fin de l'année
7.	Destruction des biens et demande de	1	Lettre adressée au maire de la commune de Nanga Eboko sans succès Plainte déposée au TPI de Nanga	L'affaire a connu beaucoup de renvoi	Affaire en cours

réparation à Nanga Eboko		Eboko pour répartition du préjudice causé		
--------------------------	--	---	--	--

Chapitre II: Plaidoyer et lobbying

Au cours de l'année 2019, le Cameroun a fait face à plusieurs situations et événements qui ont impactés sur la vie des citoyens en général et sur le respect des droits de l'homme en particulier. Partant de la crise dans les régions anglophones, aux multiples restrictions et violations des droits de l'homme, NDH-C s'est toujours positionné au premier rang pour non seulement décrier ces pratiques, mais également alerter l'opinion nationale et internationale sur l'ampleur de la situation. Aussi, les multiples déclarations, communiqués, points de presse et rencontres avec les décideurs publics illustrent à suffisance le point d'honneur qu'NDH-C accorde au strict respect des droits et des libertés fondamentaux

I- Rencontres avec les décideurs publics

- 1- Réunion de présentation du Programme d'Amélioration de l'Accès à la Justice Pénale (PAAJP) au Ministère de la Justice, à la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL) et au Programme National de Gouvernance (PNG).**



Cette réunion a abouti à la signature des conventions de partenariat entre NDH-C et les institutions concernées le 15 septembre 2018.

- 2- Réunion avec le Délégué Régional de la Sureté Nationale du Centre suite à l'accréditation délivrée par la DGSN pour la réalisation des campagnes de sensibilisation dans les unités de police de la région du Centre.**

Le 24 octobre 2019, NDH-Cameroun a reçu de la Délégation Générale à la Sureté Nationale (DGSN), une accréditation visant à la réalisation **des campagnes de sensibilisation dans les unités de police de la région du Centre**. L'objectif de la réunion était non seulement, d'établir en collaboration avec le Délégué un calendrier des descentes mais aussi, d'échanger sur l'effectivité des modalités pratiques liées aux descentes.

3- Réunion conjointe de préparation de la célébration de la journée internationale des droits de l'homme 2019 entre la CNDHL, APDHAC et CNUDHDAC.

Pour la célébration du 71^{ème} anniversaire de la déclaration universelle des Droits de l'Homme, NDH-Cameroun, la CNDHL, le CNUDHDAC et l'APDHAC se sont réunis pour une réflexion conjointe des actions à mener au cours de la journée internationale des droits de l'homme. La Directrice exécutive de la NDH-Cameroun, Mme Bechon Cyrille Rolande, lors de la cérémonie protocolaire organisée à l'Amphithéâtre de l'UCAC a tenu un discours sur la société civile.

II- Points de presse sur des évènements et/ou des cas précis portant sur les Droit de l'Homme (DH)

1- Conférence de presse de présentation du rapport sur la justice pénale et l'effectivité des droits de l'homme au Cameroun.

Le 24 mai 2019, Nouveaux Droits de l'Homme Cameroun (NDH-C) a organisé une conférence dans les locaux de la Chambre de l'Agriculture d'élevage et de pêche du Cameroun. Cette conférence avait pour but de présenter le rapport de l'étude nationale sur la justice pénale aux participants ainsi que sa distribution à l'issue de la rencontre.

Ainsi, au terme de la rencontre les résultats suivants ont été atteints :

- les connaissances des parties prenantes sur les mécanismes de l'UA et leur niveau d'implémentation ont été renforcées ;
- les décideurs publics présents ont compris l'urgence d'une amélioration de l'accès à la justice pénale au Cameroun ainsi que la prise des mesures conséquentes ;
- des propositions innovantes pour une meilleure implémentation des instruments de l'UA ont été mises en exergue ;
- environ 238 exemplaires du rapport ont été distribués.

III- Coupures de presse montrant l'intervention de NDH-C sur des cas et des situations de violation des Droits de l'Homme

1- Incendie d'un centre hospitalier à Kumba.

two of them died in the me.

« Nous condamnons l'acte criminel »

■ **Cyrille Rolande Bechon, Nouveaux Droits de l'Homme.**

« A Nouveaux Droits de l'Homme, nous condamnons l'acte criminel de Kumba qui a consisté à mettre le feu à un centre hospitalier. Un centre hospitalier est quand même une institution protégée quel que soit l'objet de la crise. Même en temps de guerre, cela fait partie des institutions civiles sous protection des belligérants de quelque camp que ce soit. Nous condamnons vraiment que des gens aient pu volontairement y mettre du feu. Nous condamnons de manière globale toutes les violences qui ont cours dans les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest ».

Propos recueillis par
Azize MBOHOU, NM et ATN.



Cameroun Tribune des
13/02/2019 *N° 14782*

2- La restriction des libertés publiques au Cameroun

Cyrille Rolande Bechon

La répression est devenue la norme

La directrice exécutive de l'Ong Nouveaux droits de l'Homme Cameroun s'exprime sur la restriction des libertés publiques dans ce pays.

Par Paulette Ndong

Qu'entend-on par libertés fondamentales ?
Les libertés fondamentales sont constituées de l'ensemble des droits humains ou droits fondamentaux reconnus à la personne. Ces libertés sont nombreuses et sont composées de libertés individuelles (liberté de circuler, droit de ne pas être arrêté et détenu arbitrairement, etc.) et les libertés publiques (liberté de réunion, liberté de manifestation, liberté de la presse, etc.).

Pourquoi une étude nationale sur ces dernières au Cameroun ?
Une étude sur les libertés publiques parce que le contexte s'y prête, au regard des restrictions devenues systématiques de l'espace civique par les autorités administratives. De plus, avec l'entrée en vigueur de la loi de répression du terrorisme, on a observé que le prétexte sécuritaire est devenu un enjeu du pouvoir pour museler la presse, empêcher les organisations des droits de l'Homme de s'exprimer sur les violations et empêcher même les partis politiques d'occuper l'espace public pour s'exprimer.



Libertés Publiques au Cameroun
Validation d'une Étude Socio-Juridique
du 25 Janvier 2019

Le 25 janvier dernier à Yaoundé, un atelier sur le contenu final de cette étude qui sera consigné dans un rapport a été organisé. Pourquoi ?
Nous avons estimé qu'il était nécessaire de faire le point sur la question, et surtout, ouvrir un dialogue national sur les libertés publiques, afin de préserver ces acquis démocratiques au Cameroun.

Mutations n° 4784 - Mercredi 30 janvier 2019

Chapitre III: Renforcement des capacités

Depuis quelques années, le Cameroun est plongé dans un climat d'instabilité politique et sociale qui entrave davantage le respect des droits et libertés fondamentaux. Si les acteurs concernés par l'effectivité de ces libertés fondamentales doivent pourtant en jouir librement, il devient urgent d'agir pour parvenir à un respect véritable de ces dernières. Nouveaux Droits de l'Homme-Cameroun, poursuivant cet objectif a mené au cours de l'année 2019, un projet destiné à renforcer le respect des droits et libertés au Cameroun. D'où le nom, renforcement des capacités.

I - Atelier de formations / séminaires

Au cours de l'année 2019, NDH-Cameroun a eu à organiser en partenariat avec des organisations internationales et nationales (*Voir Annexe 1*), huit (08) de séminaires de formation relatives aux droits de l'homme et les libertés publiques. Ces rencontres impliquaient pour la plupart : les leaders de la société civile ; les acteurs de la chaîne de justice pénale, les hommes des médias, les partis politiques, les juristes et les leaders d'opinion.

A - Atelier de formation des journalistes en droits de l'homme et justice pénale

1- Contexte

Du 31 janvier au 1^{er} février 2019, NDH-Cameroun et ses partenaires ont organisé au centre spirituel de Bonamoussadi, un **Atelier de formation des journalistes sur les droits de l'homme et la justice pénale**. Ceci dans le cadre de la mise en œuvre du **Programme d'Amélioration de l'Accès à la Justice Pénale**. Une trentaine de journalistes venus de régions diverses ont pris part à cet atelier.

2- Objectif de l'activité

Cette activité avait pour but d'outiller les journalistes sur les instruments internationaux ratifiés par le Cameroun et sur la gouvernance de la justice pénale.

3- Résultats obtenus

Au terme de l'atelier, les résultats suivants ont été atteints :

- 34 journalistes ont été outillés sur les droits de l'homme, l'Etat de droit et la justice pénale ;
- un réseau des journalistes sur la justice pénale a été constitué ;
- un bureau exécutif constitué de sept (07) membres a été initié afin d'élaborer les textes constitutifs du réseau dans l'optique de préparer une assemblée générale.

B - Atelier national de formation des formateurs sur les droits de l'homme et la justice pénale

1- Contexte

Les 25, 26 et 27 avril 2019, NDH-C a organisé, dans le cadre du Programme de l'Amélioration de l'Accès à la Justice Pénale (PAAJP) un atelier de formation des formateurs aux droits de l'Homme et l'accès à la justice pénale dans la salle de conférence de l'hôtel le relais à Mbalmayo. Etaient présent à cette formation les représentants ou membre des OSC, les experts juristes, les étudiants et quelques représentants des médias.

2- Objectif

Cet atelier de formation avait pour objectif d'outiller les participants, sur les droits de l'homme, et la justice pénale, en vue de constituer un pool d'éducateurs aux droits humains capables de booster l'accès à la justice pénale des populations vulnérables



3- Résultats


Au terme de cette formation les résultats suivants ont été atteints :

- les connaissances de 38 formateurs sur les droits de l'Homme et la justice pénale ont été améliorées ;
- 1 pool d'environ 31 formateurs est disponible et contribueront à la formation de 160 VDH.

C - Ateliers plurirégionaux de formation des Volontaires des droits de l'homme (VDH)

1- Contexte

Afin de contribuer au renforcement de l'état de droit au Cameroun et à l'amélioration de l'accès à la justice pénale, NDH-Cameroun a organisé sur toute l'étendue du territoire quatre (04) ateliers de formation des Volontaires des Droits de l'Homme qui ont respectivement eu lieu dans les villes de Yaoundé, Douala, Bafoussam et Ngaoundéré. Ces ateliers avaient pour objectif d'accroître une offre d'assistance juridique et judiciaire de proximité aux groupes vulnérables.

REGION: SEPTENTRION (Atelier régional de formation des VDH du Septentrion)	
DEROULEMENT DE L'ACTIVITE	La rencontre s'est déroulée les 15 et 16 mai 2019 à Ngaoundéré en présence de 30 participants ressortissants de la région de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême Nord.
SUJETS d'enseignements	<ul style="list-style-type: none"> - Module 1: « <i>Les engagements internationaux du Cameroun</i> », Par M. Youussouf ; - Module 2 : « <i>les acteurs de la justice pénale dans le système judiciaire camerounais : leurs rôles et leurs obligations</i> », Par le Moniteur en droit Pomte-le Théodore ; - Module 3 : « <i>Comprendre les principes essentiels des droits de l'homme.</i> » Par le Dr. Hilaire Kamga ; - Module 4 : « <i>Les engagements régionaux du Cameroun</i> », par Mme Cyrille Rolande Bechon ; - Module 5 : « <i>OPJ, justice pénale et droits de l'homme</i> », par le Dr Hilaire Kamga ; - Module 6 : « <i>l'interdiction de la torture et des peines ou traitements inhumaines ou dégradants</i> », Par Dr. Hilaire Kamga.
RESULTATS	<ul style="list-style-type: none"> - 31 volontaires ont été outillés sur les droits de l'Homme et les techniques d'assistance et accompagnement juridique et judiciaire des populations ; -  1 pool d'environ 30 volontaires des droits de l'Homme est disponible et capable de booster l'accès à la justice pénale dans les communautés.


<p>REGION CENTRE, SUD ET EST (Atelier régionale de formation des VDH du Centre Sud et Est)</p>	
<p>DEROULEMENT DE L'ACTIVITE</p>	<p>Les 26 et 27 juillet 2019 NDH-C a organisé dans la salle de conférence de l'hôtel feylidac à Yaoundé, un atelier national de formation des volontaires sur les droits de l'Homme. Ceci dans le cadre du Programme d'Amélioration de l'Accès à la Justice Pénale. Etaient présent à cette formation les étudiants, les conseillers juridiques, les huissiers et quelques représentants des médias venus des régions du Centre, Sud et Est.</p> <p style="text-align: center;">Remise des attestations aux VDH formés</p>
<p>SUJETS d'enseignements</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Module 1: « Systeme et acteurs de la justice pénale au Cameroun », Par Me Jean Jaures Abel Aman ; - Module 2 : « Justice pénale et droits de l'Homme », Par Me Jean Jaures Abel Aman ; - Module 3 : « Comprendre les droits de l'Homme et le concept de VDH » Par le Dr. Hilaire Kamga ; - Module 4 : « Justice pénale camerounaise et système international de protection des droits de l'Homme », exposé par le Dr Frederick Foka; - Module 5 : « OPJ, justice pénale et droits de l'Homme » « présomption d'innocence », par le Dr Hilaire Kamga ; - Module 6 : « l'interdiction de la torture et des peines ou traitements inhumaines ou dégradants », Par Dr. Hilaire Kamga.
<p>RESULTATS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 27 volontaires ont été outillés sur les droits de l'Homme et les techniques d'assistances, d'accompagnements juridiques et judiciaires des populations ; - 1 pool d'environ 27 volontaires des droits de l'Homme est disponible et capable de booster l'accès à la justice pénale dans les communautés.
	
<p>REGION LITTORAL ET OUEST (Atelier régional de formation des VDH du Littoral et de l'Ouest)</p>	
<p>DEROULEMENT DE</p>	<p>Du 31 juillet au 01 Août 2019, NDH-Cameroun a organisé dans la salle de conférence du Centre Spirituel de Bonamoussadi à Douala, un atelier national de</p>

Photo de famille des participants et des formateurs

<p>L'ACTIVITE</p>	<p>formation des volontaires sur les droits de l'Homme. Etaient présent à cette formation les étudiants, les conseillers juridiques, les assistants juridiques, les avocats, les huissiers et quelques représentants des médias venus des régions du Littoral, et de l'Ouest.</p>
<p>SUJETS d'enseignements</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Module 1 : « Comprendre les droits de l'Homme et le concept de VDH » par le Dr Hilaire Kamga ; - Module 2 : « Système et acteurs de la justice pénale au Cameroun » par M. Hugues Pojume ; - Module 3 : « Justice pénale camerounaise et système international de protection des droits de l'Homme. » présenté par le Dr Hilaire Kamga.
<p>RESULTATS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 27 volontaires sont outillés sur les droits de l'Homme et les techniques d'assistances, d'accompagnements juridiques et judiciaires des populations ; <p>1 pool d'environ 27 volontaires des droits de l'Homme.</p> <div data-bbox="376 840 1046 1317" data-label="Image"> </div> <p style="text-align: right;"><i>Photo de famille des participants à l'atelier</i></p>
<p>REGION, DE L'OUEST, DU NORD OUEST ET DU SUD OUEST (Atelier régional de formation des VDH du Nord-Ouest et du Sud-Ouest)</p>	
<p>DEROULEMENT DE L'ACTIVITE</p>	<p>Du 26 au 28 décembre 2019, NDH-Cameroun a organisé dans la salle du centre Mont Saint Jean de Bafoussam, un atelier national de formation des volontaires sur les droits de l'Homme des régions anglophones. Etaient présent à cette formation les étudiants, les conseillers juridiques, les assistants juridiques, les avocats, les huissiers et quelques représentants des médias venus des régions du Nord-Ouest, et du Sud-Ouest.</p>
<p>SUJETS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Module 1 : « Les droits de l'Homme dans la procédure pénale ; exposé par le Dr Frédéric Foka ; - Module 2 : « Comprendre les principes essentiels des droits de l'homme ; présenté par le Dr Frédéric Foka ; - Module 3 : « organisation de la justice pénale dans le système judiciaire camerounais présenté par Me Bopou ; - Module 4 : « Les acteurs de la justice pénale dans le système judiciaire

	<p><i>camerounais, leurs rôles et leurs obligations en matière des droits de l'Homme</i> » développé par le Dr Frédéric Foka ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Module 5 : « <i>Les engagements internationaux du Cameroun en matière de justice pénale</i> » animé par le Dr Frédéric Foka ; - Module 6 : « <i>Les procédures et voies de recours internationales</i> », exposé par le Dr Frédéric Foka.
<p>RESULTATS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 28 volontaires sont outillés sur les droits de l'Homme et les techniques d'assistances et accompagnements juridiques et judiciaires des populations ; - 1 pool d'environ 28 volontaires des droits de l'Homme est disponible. <div data-bbox="491 703 1099 1061" style="text-align: center;"> </div> <p style="text-align: right;"><i>Phase des travaux de groupe</i></p>

<p>D- Atelier de formation des organisations de la société civile sur la sécurité physique et digitale</p>	
<p>CONTEXTE</p>	<p>Du 21 au 24 novembre 2019, NDH-Cameroun a organisé à Douala au centre spirituel de Bonamoussadi, un atelier de formation en sécurité physique et digitale. Ceci dans le cadre du programme d'amélioration de l'accès à la justice au Cameroun. Cette activité a rassemblé près de dix-huit participants (18) organisations de la société civile venues de plusieurs régions du Cameroun, en occurrence celles du Nord et du Sud-Ouest ou encore de l'Ouest, du littoral et du centre.</p>
<p>OBJECTIFS</p>	<p>Cette activité a pour but de traiter de la gestion de la sécurité physique et digitale des défenseurs des droits de l'Homme afin de renforcer leurs connaissances et les rendre capables d'élaborer des plans de sécurité.</p>
<p>DEROULEMENT</p>	<p>L'activité a duré 3 jours. Elle a été marquée par un certain nombre de préalables suivi d'une série d'exposés sur des thématiques en rapport avec l'objet et introduites par Mr Mahamadou Sore (Directeur ACN Études et Conseils, Ouagadougou, Burkina Faso) tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « <i>L'évaluation des risques</i> » exposé par Mme Bechon Cyrille Rolande ; - « <i>L'analyse des menaces</i> » par Mr Sore ; - « <i>Analyse des Acteurs</i> » dispensée par Mme Cyrille Bechon ;

- « *La gestion de la surveillance* » dispensée par Mr Sore ;
- « *Stratégies juridiques* » présentée par le Dr Hilaire Kamga ;
- « *Sécurité informatique* » présentée par Mr Sore ;
- « *les stratégies et tactiques pour gérer les différentes menaces* » ;
- « *Développer les capacités et réduire les Vulnérabilités* » Par Mr Sore ;
- « *Plan de sécurité individuelle* » présentée par Mr Sore ;
- «



Plan de sécurité organisationnelle » présentée par Mr Sore.

Vue d'ensemble des participants à la formation

RESULTATS


- les connaissances de 12 défenseurs des droits de l'homme sont renforcées en matière de sécurité physique et digitales ;
- des plans de sécurité sont élaborés par les défenseurs formés.



E- Atelier national de formation en Surveillance, Documentation et Rapportage	
CONTEXTE	<p>La Surveillance, Documentation et Rapportage des violations des droits humains (SDR) est une étape très importante et indispensable de la défense et de la protection des DH, car elle est la base de la méthodologie de production des rapports fiables et de qualité sur les violations des droits humains.</p> <p>C'est ainsi que, NDH-C a organisé du 02 au 06 décembre 2020 à Yaoundé, un atelier national de formation des défenseurs des droits de l'Homme en Surveillance, Documentation et Rapportage des violations des droits humains (SDR).</p>
OBJECTIFS	<p>Cet atelier avait pour objectif principal d'outiller les organisations de la société civile (OSC) locales sur la surveillance, la documentation et le rapportage des violations des droits de l'homme ainsi que d'élaborer et d'adopter un plan d'action de surveillance, de documentation et de rapportage des violations des droits de l'homme.</p>
DEROULEMENT	<p>La formation a duré 04 jours. Plusieurs sessions ont été dispensées :</p> <ul style="list-style-type: none">- les premières séances de travail ont consistées en la mise en route du séminaire, la définition des droits de l'homme, les caractéristiques des droits humains, les différents mécanismes des droits humains et enfin, le travail de la SDR proprement dit.- les secondes séances ont portées sur la visite des galeries relatives aux étapes de travail de la SDR, des enseignements sur les principes directeurs du travail de la SDR, les méthodes à utiliser afin de documenter et rendre compte des allégations sur les violations des droits humain, enfin l'évaluation des participants.- la troisième séance fut marquée par 02 temps forts : les enseignements sur les différentes méthodes d'établissement des faits, l'identification des phénomènes récurrents, la préparation à un entretien et les différents types de question à poser lors d'un entretien avec une victime.- la dernière séance concernait particulièrement la lecture et l'analyse d'un rapport de violation des DH, la production d'un esquisse de rapport, les différentes méthodes de conservation des données sur les cas de violation des DH et les différentes attitudes à observées face au risque et au stress.

<p>RESULTAT S</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 16 leaders d’OSC ont été formés et outillés pour le travail de la SDR ; - 04 plans d’action de groupe sur la SDR ont été élaborés par les participants et serviront d’outils de référence lors de la documentation des cas ; - 113 cas de violations ont été répertoriés lors de la formation par les participants ; 
-------------------	---

<p>F- Atelier de renforcement des capacités sur la surveillance, Documentation et Rapportage et la validation de l'étude de monographie</p>	
<p>CONTEXTE</p>	<p>Dans le cadre du Programme d'Amélioration de l'Accès à la Justice Pénale (PAAJP), un atelier de formation des OSC a été organisé du 06 au 08 décembre 2019 au Centre Spirituel des Spititans de Ngoya. Au cours de cette réunion, 26 participants des OSC des droits de l'homme du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ont été présents. Deux formateurs étaient responsables de l'animation des ateliers: M. Mohamadou Sore et le Dr Hilaire Kamga.</p>
<p>OBJECTIFS</p>	<p>L'atelier de formation MDR avait trois objectifs principaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> - former aux différentes techniques de MDR et maîtrise des outils MDR; - Mettre en place d'un plan d'action pour la mise en œuvre du MDR; - valider du rapport monographique sur les organisations de défense des droits de l'homme dans la région anglophone.
<p>DEROULEMENT</p>	<p>L'activité a duré trois jours, et s'est déroulée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1er jour, cinq (05) sessions ont été animées, parmi lesquelles: le travail du MDR lui-même; la visite des galeries sur les étapes des travaux de la MDR; les leçons sur les principes directeurs du travail du MDR; les méthodes à utiliser pour documenter et rapporter les allégations de violations des droits de l'homme, et enfin l'évaluation des participants.

	<ul style="list-style-type: none">- 2ème jour, les différentes méthodes d'établissement des faits, l'identification des phénomènes récurrents, la préparation d'un entretien et les différents types de questions à poser lors d'un entretien, lire et analyser un rapport sur les violations des droits de l'homme;- 3e jour, cette journée a également été marquée par la présentation du rapport de monographie; le travail en groupe pour valider le rapport; la délivrance de certificats de formation aux défenseurs formés.
RESULTATS	<p>À la fin de cet atelier:</p> <ul style="list-style-type: none">- 13 responsables d'OSC sont formés et équipés pour le travail du MDR et ont participé à la validation du rapport de monographie;- 01 rapport de monographie a été validé et modifié.
PI	

II - Causeries éducatives

A - Réalisation de la causerie éducative dans les prisons

1- Contexte

Suite aux ateliers nationaux de formation des VDH et des OSC, ceux-ci ont mené des descentes sur le terrain relatif aux causeries éducatives dans les prisons. Notamment, dans les régions du Centre, de l'ouest, du Littoral, du Nord, de l'Extrême-Nord, de l'Adamaoua ; du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

2- Objectif

L'objectif ici était de contribuer à la régularisation de la situation judiciaire des prévenus dans les différentes prisons cibles à travers l'information et l'accompagnement juridique. Collecter les informations sur les cas qui devront être traités et suivre les requêtes enregistrées.

3- Déroulement des causeries

Les descentes de sensibilisation des prisonniers se sont déroulées dans l'enceinte des prisons avec la collaboration du régisseur des prisons. Ainsi, 13 descentes dans les prisons (dont 6 à l'Ouest, 2 au Nord-Ouest, 0 au Sud-Ouest, 6 au Centre, 2 au Nord et 0 à Ngaoundéré, 0 au Littoral et dans l'Extrême-Nord) ont été effectuées par les VDH et les OSC. Elles ont consisté pour la plupart en : la distribution de documents, des causeries éducatives et de sensibilisation sur la justice pénale, l'assistance/accompagnement juridique et judiciaire aux personnes privées de liberté.

Cependant, les descentes prévues respectivement dans les prisons de Kondengui, Bamenda et Bafoussam, ont rencontré une difficulté majeure, celle du refus de l'accès aux prisons à cause de la non-délivrance par les autorités administratives d'une autorisation écrite.



Séance d'enregistrement des cas



Déroulement de la causerie

4- Résultats obtenus

Au terme de ces causeries éducatives, on a obtenus les résultats suivants:

au Centre, 175 cas des détenus demandant une assistance judiciaire ont été enregistrés ;

à l'Ouest, 100 cas ont été enregistrés parmi les personnes nécessitant un accompagnement juridique et judiciaire dont 04 femmes et 17 mineurs. Plusieurs cas de demandes d'assistance ont été également enregistrés, précisément à la prison principale de Bafoussam ;

au Nord-Ouest, 18 cas nécessitant une assistance judiciaire ont été enregistrés;

et enfin à Garoua, 19 prévenus mineurs dont 01 filles et 77 prévenus majeurs dont 12 femmes se sont faits enregistrés soit un total 96cas.

.

III- Colloques

A - Colloque national sur la justice pénale au Cameroun

1- Contexte

Le colloque national sur le thème : **la justice pénale au Cameroun : le droit, l'accessibilité et l'application** s'est tenue à Yaoundé du 11 au 12 décembre 2019.

2- Objectif du Colloque

L'objectif du colloque était d'approfondir la réflexion par un regard multidisciplinaire : universitaires, acteurs de la société civile, acteurs de la chaîne judiciaire, professionnels du droit. Il

se projette d'être une occasion idoine, d'échanges devant aboutir par la suite à la publication d'un ouvrage collectif, pour préserver les réflexions qui auront été menés et continuer à nourrir les débats sur la question.



Vue d'ensemble des participants présents au colloque

3- Déroulement de l'activité

Au terme de l'appel à communication le 30 septembre 2019, seize (16) propositions de communication ont été retenues, correspondant à quatre ateliers thématiques présentés lors du colloque : Les défis de la Justice pénale au Cameroun : contexte, Institutions et acteurs (1) ; la justice pénale au Cameroun : Voies de recours nationales et internationales (2) ; les hypothèses sur la justice pénale : L'accessibilité et l'assistance judiciaire en question (3) ; et les problématiques de la peine et de la présomption d'innocence en droit pénal camerounais (4).

➤ Communications dispensées

1) Panel 1 : Les défis de la Justice pénale au Cameroun : contexte, Institutions et acteurs

Ce panel regroupait quatre exposés.

- **Exposé 1** : *L'individualisation de la peine : la nécessaire mutation du pouvoir souverain du juge pénal camerounais, présenté par le Pr KEUGONG WATCHO Rolande Saurelle ;*
- **Exposé 2** : *Réflexion autour de « l'idéologie de la performance » en droit pénal camerounais, présenté par le Dr BIKIE Fabrice Roland ;*
- **Exposé 3** : *La survivance de la législation anti subversion dans le système répressif camerounais : entre logique autoritaire et transformation du subversif, présenté par M. Elogo Metomo Salomon Trésor ;*
- **Exposé 4** : *Le juge pénal et la loi pénale : Entre responsabilité et responsabilisation du juge en matière d'application de la loi pénale au Cameroun, présenté par le Dr Vouffo Pacôme.*

2) Panel 2 : La justice pénale au Cameroun : Voies de recours nationales et internationales

Ce panel comptait également 4 exposés.

- **Exposé 1** : *Le recours des justiciables contre les gardes à vue et détentions provisoires abusives au Cameroun : l'urgence d'une réforme de la réforme, présenté par le Dr Ngueumaga Kameni V Gérard Trésor ;*
- **Exposé 2** : *La compétence du tribunal militaire au Cameroun et le droit international des droits de l'homme, présenté par le Dr Njoya Cédric ;*
- **Exposé 3** : *Les figures de l'élaboration jurisprudentielle du droit communautaire pénal dans les Etats-membres de la CEMAC. Réflexion à partir du cas camerounais, présenté par le Dr Simo Eric ;*
- **Exposé 4** : *La pratique de la justice pénale camerounaise à l'image de la jurisprudence des organes continentaux de protection des droits de l'homme en Afrique ? Présenté par le Dr Mboumegne Dzesseu Serges Frédéric et M. Valérie Blériot Djomo Tamen.*

3) Panel 3 : Les hypothèques sur la justice pénale : L'accessibilité et l'assistance judiciaire en question, sous la présidence du Pr Pascal Touoyem

Ce panel comme les deux précédents comptent quatre exposés.

- **Exposé 1** : *Le Justiciable face à l'institution judiciaire : conditions et enjeux, présenté par le Dr Nkoa François Nestor Patrice ;*
- **Exposé 2** : *Le mécanisme d'indemnisation des victimes de garde à vue abusive : une révolution dans le système judiciaire ?, présenté par M. Hugues Pojume ;*
- **Exposé 3** : *Les turpitudes du droit d'accès à la justice pénale au Cameroun Dr Makougoum Agnès ;*
- **Exposé 4** : *Les structures de rééducation et de resocialisation des enfants délinquants au Cameroun : histoire d'une politique publique (1929-2001) négligée, présenté par le Dr Assembe Ndi Alvine Henriette.*

4) Panel 4 : les problématiques de la peine et de la présomption d'innocence en droit pénal camerounais, sous la double présidence du M. Kouam Tekam et du Dr. Richard Makon.

Ce panel comme les deux précédents comptent quatre exposés.

- **Exposé 1** : *les problématiques de la peine et de la présomption d'innocence en droit pénal camerounais, présenté par le Dr Nzie Oussena ;*
- **Exposé 2** : *Les officiers de police judiciaire, quel profil? Dr Ndi Rodrick ;*
- **Exposé 3** : *la mobilisation des peines alternatives comme palliatif à la surpopulation carcérale Dr Frédéric Foka et M. Pencrace Bebga ;*
- Exposé 4** : *la mobilisation des peines alternatives comme paliatif à la surpopulation carcérale Dr Frédéric Foka et M. Pencrace Bebga.*

4- Résultats obtenus

Les résultats suivants ont été atteints :

- les acteurs clés présents ont contribué à la levée des obstacles liées à une bonne administration et à une plus grande effectivité de la justice pénale ;
- des propositions amélioratives pour une justice pénale plus accessible et très conforme aux droits de l'homme ont été adoptées pour servir d'éléments de plaidoyer.



Ensemble et des intervenants et photo de famille

Chapitre IV: Productions et publications

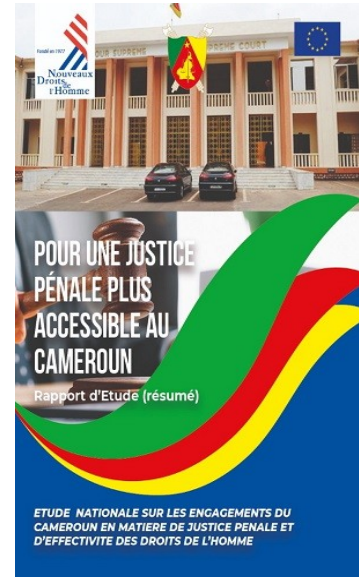
Dans le cadre de la mise en œuvre de ses initiatives, NDH-Cameroun a eu à produire durant l'année 2019 de nombreux outils et ouvrages sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Ces productions ont pour la plupart pour objectif soit d'informer et/ou de sensibiliser sur le respect des droits de l'homme, soit de former sur les techniques de défenses et de protection de ses droits. Parmi, les différentes productions existantes, nous avons : les rapports d'études, les guides, les manuels, les BD et les Magazines.

I - Les rapports d'étude

A - Sur la justice pénale au Cameroun

Au Cameroun, les droits de l'homme en général et la justice pénale en particulier abondent de textes destinés à leur effectivité. Seulement, dans la pratique la réalité est tout autre en ceci que les droits du justiciable se retrouvent bafoués laissant place à des violations graves.

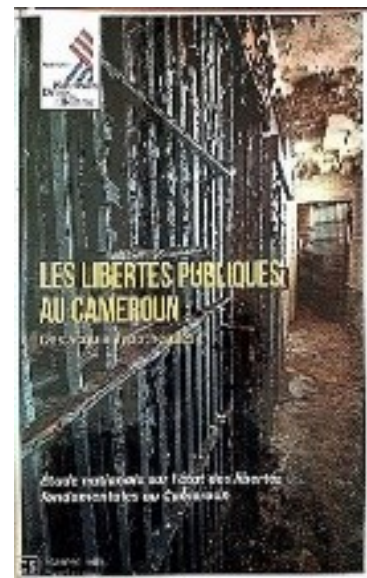
Fort de ce constat, NDH-Cameroun a mené une étude afin de déceler les écueils qui empêchent l'accès à la justice pénale et d'entrevoir les moyens de les surmonter. Le condensé de ladite étude est consigné dans son ouvrage « **Pour une justice pénale plus accessible au Cameroun** ». Subdivisé en trois grands chapitres, cet ouvrage présente de façon exhaustive, les résultats obtenus suite à une enquête menée sur l'effectivité et l'efficacité de la justice pénale au Cameroun.



1- Sur les libertés publiques au Cameroun

Le Cameroun se trouve dans un contexte d'instabilité socio-politique qui donne lieu à des violations des droits et libertés fondamentaux. En effet, depuis l'entrée en vigueur de la loi antiterroriste, les cas de violations des DH se font de plus en plus ressentir en particulier chez les défenseurs des DH. C'est au regard de cela qu'une étude socio juridique a été menée en vue, de récolter davantage d'informations pour étayer les nombreux cas de violations et contribuer au renforcement de la défense des droits et libertés fondamentaux au Cameroun.

NDH-Cameroun met à la disposition du grand public son ouvrage « **Les libertés publiques au Cameroun : Des acquis hypothéqués** ». Ce chef d'œuvre scientifique est composé d'un chapitre préliminaire et de 05 autres chapitres, tous contenant des informations crédibles et vérifiables au sujet des violations des droits et libertés publiques dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et de la « *crise anglophone* », identifiant aussi les différentes violations commises, analysant le niveau de conformité des décisions administratives et recours intentés face à ces violations, et présentant des cas concrets.



2- Sur le diagnostic exploratoire

Le Cameroun s'est doté depuis plus d'une décennie, d'un arsenal juridique important de protection des droits de l'Homme tant au niveau national qu'au niveau international. En effet, il a ratifié plusieurs conventions et autres traités relatives à la protection des droits de l'Homme notamment la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, le Pacte international sur les droits civils et politiques, etc. Au niveau national, une kyrielle d'instruments juridiques régissant le droit d'accès à la justice a été adoptée à l'instar du code pénal, du code de procédure pénal, de la loi portant organisation de l'assistance judiciaire entre autres.

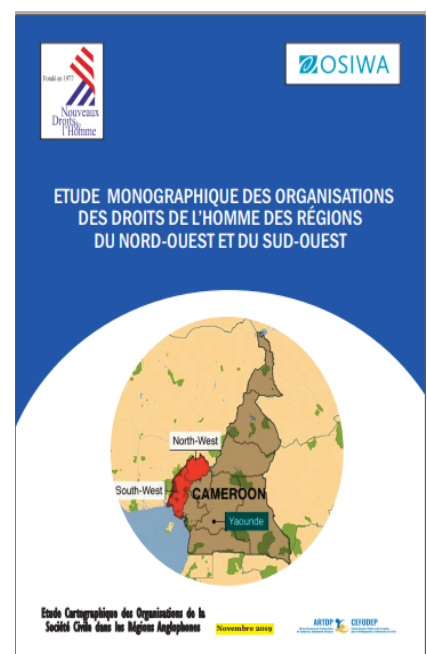
Toutefois, malgré ces avancées, force est de constater que les droits de l'Homme et particulièrement le droit d'accès à la justice pénale sont de plus en plus mis à mal. L'on observe très régulièrement au Cameroun que l'accès à la justice est limité par un certain nombre de pesanteurs, au premier rang desquels : l'inaccessibilité et l'ignorance des textes juridiques par la plupart des citoyens, la faible capacité de ceux-ci à couvrir les frais de procédure judiciaire ainsi que les honoraires des avocats, etc...

C'est pour apporter des réponses à ces problèmes, que NDH Cameroun a initié la mise sur pied d'un observatoire de la justice pénale au Cameroun, à l'instar de celui qui existe en France. Ainsi, un rapport sur le diagnostic exploratoire de faisabilité d'un Observatoire de la justice pénale a été produit. Ce rapport met en avant les recommandations et des éléments d'action pour garantir les chances de succès de l'OJP.



3- Sur la monographie des OSC

Plusieurs cas de violations des droits de l'Homme sont de plus en plus récurrents dans les régions du sud-ouest et du nord-ouest et ce, malgré la ratification et l'adoption par le Cameroun des instruments internationaux, régionaux et nationaux. C'est de ce constat, insoutenable pour des organisations de défenses des droits de l'Homme tels que NDH-Cameroun, qu'est venue la volonté de mettre sur pieds un projet visant le renforcement du respect des droits et libertés fondamentaux au Cameroun plus particulièrement dans les régions anglophones. Le programme d'amélioration de l'accès à la justice dans les régions anglophones du Cameroun apparaît de ce fait comme une action majeure de plaidoyer en faveur d'un meilleur respect des droits de l'homme dans cette zone. En effet, le problème anglophone a plongé le Cameroun dans une zone de turbulence depuis près de 03 années successives et des cas de violation



des droits de l'homme sont relevés au quotidien. Il va sans dire du droit et de l'accès à la justice. Fort de ce constat, NDH-Cameroun, s'est engagé dans la réalisation d'une étude monographique de tous les acteurs/organisations intervenant dans le monitoring et la documentation des violations des droits de l'homme dans les régions anglophones.

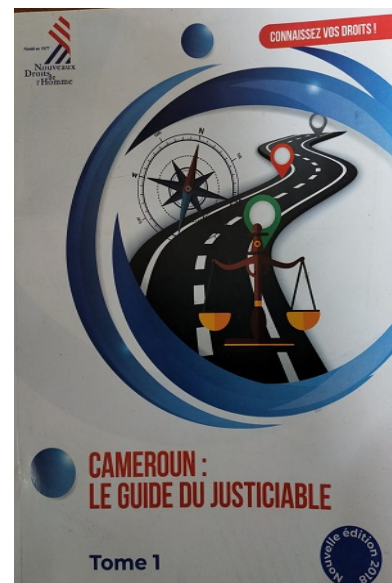
La finalité de cette étude étant la production d'un répertoire de tous les intervenants qui explique clairement sur qui fait quoi et où en matière de surveillance, de documentation et de rapportage au sein des associations des droits de l'Homme.

II- Les guides

A- Guide du justiciables

Malgré sa volonté politique affichée au travers des textes ratifiés et de discours récurrents, le Cameroun a du mal à se hisser au rang des nations respectueuses des droits de l'homme. Les divers rapports et déclarations par les organisations nationales et internationales en sont la preuve. Tous les jours, les citoyens camerounais font face à diverses violations de leurs droits. Les multiples enquêtes menées montrent que la plupart des violations se déroulent pendant les arrestations et les détentions. Bien que le code de procédure pénale vienne apporter des réponses pour un meilleur respect et une meilleure protection de ces droits, il est important que le justiciable puisse avoir davantage des réponses précises aux questions pratique qui sont régulièrement posées en matière d'arrestation et de détention.

NDH-Cameroun, pour cela met à la disposition du grand public son ouvrage « **Le guide du justiciable, tome I** ». Cet ouvrage subdivisé en 2 parties et comportant 2 annexes, en plus de définir clairement bon nombre de termes clés, répond aux besoins de compréhension identifiés lors de l'enquête préalable et revient de manière pratique sur les différents rouages de la chaîne de justice pénale.



B- Guide sur la protection des libertés publiques

Du terrorisme aux revendications sociales, le Cameroun souffre d'un contexte fragile marqué par de sérieuses restrictions qui impactent sur la jouissance des libertés publiques. Les OSC et les partis politiques, principaux acteurs concernés par l'effectivité de ces libertés, doivent pouvoir en jouir et se mouvoir pleinement dans ce contexte de restrictions. Elles doivent surtout comprendre ces libertés et adopter de bons gestes : Les gestes légaux et légitimes face à une quelconque entrave.

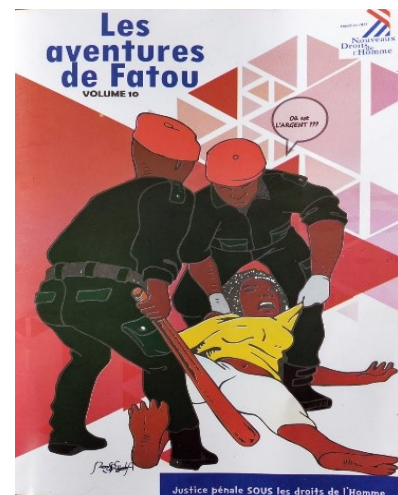
C'est ce qui justifie la mise à disposition du grand public par NDH-Cameroun du « **guide pratique sur la protection des libertés**



publiques au Cameroun ». Il s'agit ici d'un outil d'éducation et de renforcement des connaissances dans le domaine des libertés publiques, capable d'être un instrument de défense et de protection des libertés fondamentales.

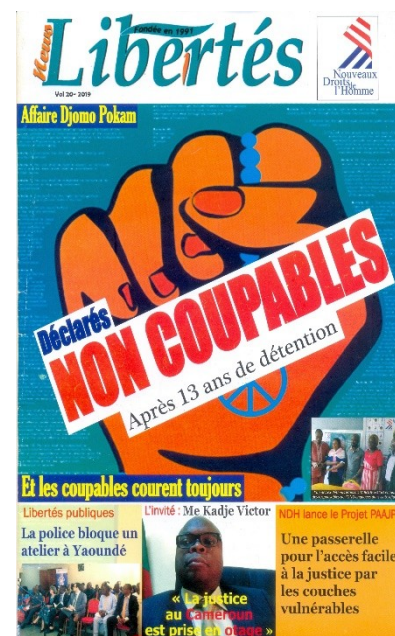
III- Les BD Aventures de Fatou

La Bande Dessinée les Aventures de Fatou est une brochure de sensibilisation qui retrace les aventures d'une femme justiciable face à des violations dans la société. Ce livret a l'avantage de se faire dans un langage familier. Il part d'un scénario s'appuyant sur le vécu quotidien dans la justice pénale pour sensibiliser les lecteurs sur leurs droits et devoirs. Elle se présente sous un format A5 de 33 pages.



IV- Le magazine Libertés

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet « *d'Amélioration de l'Accès à la Justice Pénale* », NDH-Cameroun a publié, avec l'appui de l'Union européenne, une autre édition du magazine Libertés, consacrée au Plaidoyer pour l'opérationnalisation du statut de l'Entreprenant au Cameroun. Ce magazine est une tribune ayant pour but, de vulgariser les outils de droits de l'homme, ensuite, de dénoncer les abus et violations des droits de l'homme et enfin, de rappeler à chaque fois les engagements internationaux du Cameroun en matière de droits de l'homme.



Chapitre V: Sensibilisation et information

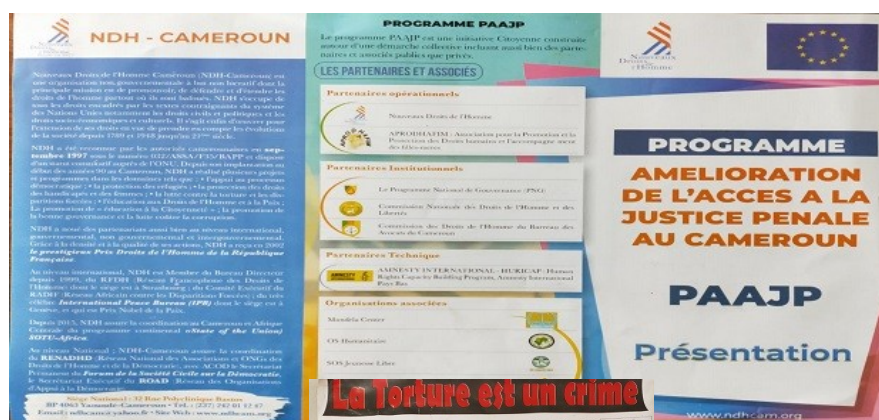
Informers, sensibiliser et éduquer le grand public sur la situation des DH au Cameroun. Telle est la stratégie adoptée par NDH-C en 2019 pour responsabiliser les populations face à certaines situations où les DH interviennent. Pour y parvenir, des outils de sensibilisation sont élaborés par une équipe de communicateur expérimentée et produits sur support papier pour une meilleure diffusion auprès des cibles. Il s'agit notamment : des dépliants, affiches, calendriers, casquettes, T-shirt et autocollant.

I- Ensemble des productions IEC

1- Les casquettes



2- Les dépliants



3- Les affiches



4- Le calendrier mural et de poche



5- Les T-shirts



6- Les autocollants



II- Campagnes de sensibilisation et de commémoration

A- Célébration de la journée internationale des droits des femmes 2020

1- Contexte

La Journée internationale des droits des femmes, officialisée par les Nations unies en 1977 et célébrée dans de nombreux pays à travers le monde est une occasion de faire un bilan sur la situation des femmes. Au Cameroun, cette situation n'est guère satisfaisante du fait de la montée en puissance des violences à l'égard des femmes et des jeunes filles, des conflits armés dans la région de l'extrême-Nord et les régions anglophones du Cameroun.

Pour marquer la célébration de cette année 2019, NDH Cameroun a choisi de ne pas prendre part aux festivités, solidarité aux victimes du Nord-Ouest et le Sud-Ouest (viols, exécutions sommaires, enlèvement, détention au secret etc...), mais surtout pour s'indigner de l'exécution des femmes et leurs enfants dans la région de l'Extrême Nord en se revêtant de noir.

Aussi, NDH-C en partenariat avec AWT ont organisé une causerie éducative portant sur des solutions de sortie de crise.

2- Objectif

Cette rencontre d'échange avait pour objectif de mener une réflexion sur des mesures visant à résoudre les crises sécuritaires qui prévalent au Cameroun.

3- Déroulement de la rencontre

La rencontre s'est ouverte par une allocution de la Directrice Exécutive devant une assemblée tout vêtue de noir, qui a par la suite ouvert les échanges. Une séance de travail de 30 min a été organisée et des recommandations ont été émises par l'ensemble des participants. Ces recommandations ont été portées dans une déclaration rédigée ce jour et publiée sur les réseaux sociaux et site web de NDH-C.

Par la suite, des messages révélateurs de l'engagement et de la solidarité des participants ont été rédigés sur des papiers et des photos ; ont été prises et diffusées également sur les réseaux sociaux.

Equipe de NDH engagée dans cette campagne



4- Résultats

10 membres de NDH-C ont participé aux échanges et émis des recommandations de sortie de crise ; plus de 90 personnes ont commenté nos publications ; 350 likes et 56 partages.

B- Célébration de la 9^e édition de la Journée Internationale d'Action sur les Dépenses Militaires



1- Contexte

La campagne mondiale sur les dépenses militaires (GCOMS) est une campagne internationale fondée en décembre 2014 et promue par l'International Peace Bureau. Le but de la campagne est d'inciter les gouvernements à investir de l'argent dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'emploi et du changement climatique plutôt que militaire.

Dans le cadre de la célébration de la 9^{ème} édition de la journée internationale d'action sur les dépenses militaires, NDH-Cameroun en partenariat avec AWT (AWT) comme par le passé a pris part du 14 avril au 03 mai 2019 à la campagne mondiale sur la réduction des dépenses militaires (GCOMS) initiée à cet effet par le Bureau International de la Paix (IPB de son sigle anglais). La participation de NDH à cette 9^e édition de la campagne a été très active. Elle s'est articulée autour de deux points principaux à savoir la publication d'une déclaration et l'animation les réseaux sociaux par la publication des selfies en rapport avec le thème de la campagne.

2- Le déroulement de la campagne

Deux séquences ont meublé le déroulement de la campagne à NDH-Cameroun.

C- Production et publication d'une déclaration

Une déclaration a été rédigée et postée à la fois sur le site web de NDH et sur sa page facebook. Cette déclaration a permis de faire le point sur l'évolution des dépenses militaires du Cameroun de 2017, tout en interpellant le gouvernement sur la nécessité de réduire ces dépenses.

1- Organisation d'une campagne de sensibilisation imagée sur les réseaux sociaux

La campagne s'est déroulée dans la ville de Yaoundé et au siège de NDH-Cameroun suivant un plan d'action précis, qui prévoyait deux (02) photos selfies par jour, pendant une semaine (01). Celles-ci étaient publiées quotidiennement sur le site de NDH, la page facebook et la page twitter.



2- Résultats

Il ressort que pendant le déroulement de la campagne, le site de NDH a enregistré plus **580** visiteurs et la page facebook a atteint la barre de **600** visiteurs qui ont aimé les publications ; les selfies sur l'agriculture et les ordures ménagères ont reçu près **500** commentaires. De même sur **04 autres plates-formes facebook**, à l'instar du très populaire groupe « *LCCLC = Le Cameroun C'est le Cameroun* », les publications sur la campagne ont été « taggées » par **2250 personnes avec 412 partages**. Nous avons enfin pu comptabiliser sur l'ensemble des groupes et pages facebook visitées, plus de **4000 likes**.

Focus sur la salubrité

Chapitre VI: Collaboration à la promotion et à la protection des Droits de l'Homme

Dans le cadre de sa mission de promotion, protection et défense des droits de l'homme NDH Cameroun a durant l'année 2019 contribué, à l'atteinte des objectifs des activités organisées par certaines institutions auxquelles elle a été conviée.

I- Contribution de NDH aux activités externes.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de toutes les activités auxquelles NDH a contribué.

Date et lieu	Activités	Résumé de l'activité	Organisateurs et partenaires
29th January 2019	An empowering workshop for women victims of the crisis from the North West and South West.	Advocacy and story telling session in promoting non-violence communication to echo voices of women victims of the ongoing crisis regions in Cameroon	Mother of Hope Cameroon (MOHCAM)
14 mars 2019	Réunion de lancement des activités de la plateforme de collaboration MINREX/OSC	Rencontre des OSC membres de la plateforme pour son opérationnalisation.	MINREX
21 mars 2019	Journée de consultation des organisations de la société civile sur la contribution au rapport unique valant 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e rapports périodiques du Cameroun au titre de la C ADHP.	Une journée de consultation des Organisations de la Société Civile en vue de leurs contributions au rapport unique valant 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e rapports périodiques du Cameroun	CNDHL
16 octobre 2019	Réunion de planification des activités du Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et de la Démocratie en Afrique Centrale.	Echange avec la société civile et le Centre pour un renforcement de la synergie et une complémentarité entre le Centre et ses OSC partenaires	CNUDHD
21 mars 2019	Présentation solennelle du rapport annuel des violations de la plateforme	Présentation solennelle dudit rapport annuel de violations des droits des personnes vulnérables	CAMFAIDS

RAPPORT ANNUEL 2019








	UNITY 2018 et de présentation du plan stratégique quinquennal 2019-2023 de la plateforme UNITY	et de leurs défenseurs et du Plan Stratégique annuel 2019-2023 de la plateforme UNITY.	
05 avril 2019	Demande d'audience	Contribution des Greffiers dans la compromission du droit d'accès à la justice.	Syndicat National des Fonctionnaires de Greffe
23 avril 2019	Projet d'Amélioration des Conditions d'Exercice des Libertés Publiques au Cameroun	Présenter au public les enjeux et les orientations stratégiques du projet.	CNDHL
29 mai 2019	Conférence sur le droit au service de la paix et du développement	Reconnaissance, célébration et commémoration des défenseurs des droits de l'homme des différents secteurs.	APDHAC
02 octobre 2019	Cérémonie de validation des statuts et règlement intérieur de la plateforme UNITY et de validation officielle du rapport semestriel national 2019 de violations des droits de l'observatoire des droits des personnes LGBTQI et leurs défenseurs.	Validation du plan d'action de la plateforme qui met un accent sur la redevabilité et l'active collaboration avec les différents membres, partenaires et les organisations de la société civile du Cameroun	CAMFAIDS
29 novembre 2019	Débat politique sur les municipales et législatives 2020 au Cameroun	Elaboration des conditions pour une meilleure participation et représentation des jeunes et des femmes.	Friedrich erbert

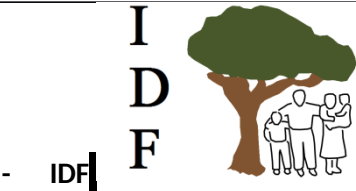






CONCLUSION

Nouveaux Droits de l'Homme Cameroun (NDH-C) est un organisme dont l'expérience, l'expertise, le savoir et le professionnalisme à l'égard des populations ne sont plus à prouver. Nous avons toujours le souci d'améliorer les actions initiées à l'endroit des citoyens. Les membres de notre équipe éprouvent une très grande satisfaction personnelle à améliorer les conditions de vie des populations. Nous connaissons toute l'importance que cela représente pour eux, entre autres, sur les plans psychologique, social et humain. Nous nous engageons donc à poursuivre notre mission de promotion de protection et de défense des droits des personnes aussi longtemps que les violations des droits de l'homme existeront.

TABLES DES ANNEXES

Annexe 1

Organisations locales	
<p>-Mandela Center</p> 	<p>-OS Humanitaire</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;">OS-HUMANITAIRE</div>
<p>-Futur Afrique</p> 	 <p>SOS Jeunesse Libre</p>
<p>APRODHAFIM</p> 	 <p>- la SNJP</p>
<p>- Human Is Right</p> 	 <p>Organisation de Promotion des Droits et de l'Emploi des Personnes Handicapées</p> <p>Good Will Cameroun</p>

 <p>- IDF</p>	<p>Conscience Africaine</p>
<p>Partenaires institutionnels</p>	
<p>CNDHL</p> 	<p>Commission des Droits de l'Homme du Barreau des Avocats du Cameroun</p> 
<p>PNG</p> 	
<p>Organisations Internationales</p>	
	
	

Annexe 2 : Déclarations et communiqués sur les cas et situations en rapport avec les droits de l'homme

- 1- *Déclaration faite dans le cadre de l'arrestation et la détention de plusieurs leaders et des militants du MRC*

DECLARATION N°011/NDH/DE/2018

L'ARRESTATION ET LA DETENTION DE PLUSIEURS LEADERS ET DES MILITANTS DU MRC SONT DES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS DE L'HOMME.

Le 26 janvier 2019, le Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC) avait bravé l'interdiction des autorités administratives, pour manifester à Douala et dans plusieurs autres villes du Cameroun. Ces manifestations publiques appelées « marches blanches et pacifiques », avaient pour but ; selon cette formation politique, de contester entre autre, les résultats de l'élection présidentielle du 07 octobre 2018 et de revendiquer le retour à la paix sociale dans les régions anglophones.

Dès le début de la journée de ce 26 janvier, les forces de sécurité se sont très vite déployées pour réprimer la marche et menacer ceux et celles qui braveraient l'interdiction. Ceci c'est fait à l'aide d'une part, du déploiement d'un fort dispositif de dissuasion (camion à jet d'eau, véhicule de terrain, déploiement des fortes équipes de gendarmerie et anti-émeute de la police dans les carrefours des villes de Yaoundé, Douala, Banganté,...). Cette opération de police qualifiée d'opération de maintien de l'ordre, s'est soldée par l'arrestation et la détention de près de 117 personnes dont 62 à Yaoundé, 42 à Bafoussam et 13 à Mbouda.

Deux jours après cette triste journée du 26, plus précisément le 28 janvier 2019, le Pr. Maurice Kamto (président du MRC) et 80 autres personnes ont été arrêtés dans le domicile de M. Albert Ndzongang (partenaire politique du MRC). Selon des informations dignes d'intérêt, Maurice Kamto voulait y conduire une conférence de presse au sujet du mouvement de revendication qu'il avait lancé. S'inscrivant dans la même logique de répressions, les forces de sécurité ont fait irruption dans ce domicile privé pour arrêter tous ceux qui s'y trouvaient. Ce jour, les sieurs Maurice Kamto, Penda Ekoka et Albert Ndzongang, deux journalistes du quotidien le jour et plusieurs autres personnes ont été arrêtés.

Il convient de rappeler que, quelques jours avant le 26 janvier, l'honorable Nitcheu député du parti de l'opposition SDF, a connu une expérience similaire. En fait, ce député voulait organiser une marche pour manifester contre le détournement des deniers publics dans le cadre des chantiers de préparation de la CAN 2019, enlevée au Cameroun. Non seulement la marche a été empêchée par un déploiement spectaculaire des forces de sécurité, mais le député Nitcheu et son camarade OSIH lui aussi député, ont été arrêtés et détenus pendant plusieurs heures avant d'être relâchés.

Dans le même sillage répressif, Me Michèle Ndoki, avocat au barreau du Cameroun et membre du MRC a été arrêté dans la Région du Sud-Ouest et déportée à Yaoundé où elle est enfermée au GSO (Groupement Spécial d'Opérations) depuis lors.

Rappelons aussi que pareil spectacle, donné par les forces de sécurité sur ordre des autorités administratives a été vécu en novembre 2018, lorsqu'une cinquantaine des militants du MRC ont voulu manifester pour contester les résultats de l'élection présidentielle du 07 octobre 2018. Ils ont été tous arrêtés, pour les manifestants de Yaoundé, sur la cour de la Cathédrale Notre Dame.

En l'espace de 07 mois, plusieurs organisations dont NDH, Un Monde avenir, Dynamique Citoyenne, etc. ont essuyé plusieurs interdictions de réunions portant sur divers sujets des droits de l'Homme. Le principal motif évoqué par les autorités administratives a toujours été « menace de trouble à l'ordre public ».

Considérant que La liberté de réunion et manifestation est une liberté publique et politique généralement considérée comme un droit fondamental en vertu duquel un groupe de personnes a la possibilité de se réunir temporairement en un même lieu, de façon pacifique et sans armes, dans toute finalité licite et



2- *Communiqué sur l'assassinat de la gardienne de prison Florence Ayafor*

COMMUNIQUE N°012/NDH/DE/2019

Cameroun, crise anglophone, la cruauté gagne du terrain

Cette fois c'est Florence Ayafor, il y a quelques semaines, c'était des femmes et des enfants, avant, c'était un enseignant, un gendarme, un policier, la liste est longue des personnes civiles comme militaires froidement assassinées dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest sur le théâtre de la crise anglophone.

Ces crimes lâches et odieux sont inconcevables pour tout être doté de raison.

NDH condamne sans réserve l'assassinat de Florence Ayafor

NDH rappelle que la protection de la vie et de la dignité humaine est une responsabilité collective.

NDH appelle les groupes armés en activité dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest à respecter les droits de l'homme et plus particulièrement le droit à la vie et le droit de ne pas être soumis à la torture et aux mauvais traitements.

NDH demande au Gouvernement d'utiliser tous les moyens de droit pour la manifestation de la vérité sur l'assassinat de Florence Ayafor.

Plus globalement sur cette crise qui a pris des proportions inacceptables,

NDH appelle le Gouvernement à s'engager dans un véritable processus visant l'arrêt des hostilités dans les deux régions anglophones du Cameroun.

Contacts : Tél 242 01 12 47 / 675 65 72 92 / Email ndhcam@yahoo.fr / www.ndhcam.org

Fait à Yaoundé, le 21 février 2019.


Cyrille Rolande Bechon

NDH

ONG avec Statut Consultatif auprès de l'ONU
NDH-International : JUNIN 202-BP2-1026. Buenos Aires - Argentine
Membre du Bureau International pour la Paix (BIP) Genève Suisse
Membre du RFDH (Réseau Francophone des Droits de l'Homme) Strasbourg - France
Présidence du R-ADIF (Réseau Africain contre les Disparitions Forcées)

3- *Déclaration de la société civile dans le cadre de l'arrestation de Paul CHOUTA, des militants et sympathisants du MRC et Cie*

DECLARATION DE LA SOCIETE CIVILE

Arrestation de Paul CHOUTA, des militants et sympathisants du MRC et Cie : Une dérive autoritaire inacceptable.

Dans la nuit du 28 mai 2019, vers 20h au carrefour Biyem-Assi, Paul CHOUTA, blogueur-journaliste, a été arrêté par six antigangs, qui l'ont conduit, directement, dans les geôles de la Direction de la police judiciaire (DPJ) sis à Elig Essono à Yaoundé. Sans mandat d'arrêt, encore moins une convocation déterminée, Paul CHOUTA a été arrêté par les antigangs, au travers d'un de ses camarades de l'Isti au campus de Nkol-Bisson illégalement interpellé et subtilement intimidé et cuisiné. Depuis dix(10) jours et après avoir passer près d'une semaine sans droit de visite, le web journaliste, qui offre ses services à « Cameroonweb », est toujours détenu en raison d'une plainte pour « diffamation » déposée dit-on par Dame Calixte BEYALA, relève l'enquêteur du contentieux, depuis un mois. Plainte confirmée le 29 mai 2019 par la plaignante au cours d'une confrontation l'opposant à Me Emmanuel SIMH devant M. AWONO, l'enquêteur en question. Après avoir été déféré le 3 juin 2019 au parquet du Tribunal de première instance de Yaoundé centre administratif, nous avons été surpris de la décision du procureur de son renvoi dans les geôles de la DRPJ sur la base d'une simple plainte pour « diffamation » pour « complément d'enquête ».

Dans la même lancée, et dans la journée du 18 mai 2019, à 48 heures de la célébration de la fête nationale au Cameroun, Jules Raymond ANAMA et trois de ses congénères ont eux aussi été interpellés à la poste centrale de Yaoundé par des bidasses et conduits dans les cellules de la DPJ, où ils sont toujours écroués sans que l'on ne sache, concrètement, ce qui leur est reproché. Il en est de même pour plus de cinq cents cadres, alliés politiques, militants et sympathisants du Mouvement de la renaissance du Cameroun (MRC) ayant subi à ce jour, des violences, tortures et autres traitements dégradants. Plus de la moitié d'entre eux ont été, écroués à la prison centrale de Yaoundé ou croupissent encore dans les cellules infestées comme celle de la police judiciaire de Douala, ceci suite aux manifestations pacifiques (marches blanches) qui se sont déroulés les 26, 28 janvier et le 1er juin 2019 dans plusieurs villes camerounaises.

Face à cette dérive autoritaire, les organisations de la société civile Camerounaise :

Relève que le gouvernement du Cameroun et plus particulièrement les auteurs de ses actes se rendent coupable de violation des lois de la république, et des instruments internationaux ratifiés par l'Etat du Cameroun notamment ;

le Code de procédure pénale, en son article 30 alinéa (4) : « Aucune atteinte ne doit être portée à l'intégrité physique ou morale de la personne appréhendée » et l'article

37 « Toute personne arrêtée bénéficie de toutes les facilités raisonnables en vue d'entrer en contact avec sa famille, de constituer un conseil, de rechercher les moyens pour assurer sa défense, de consulter un médecin et recevoir des soins médicaux, et de prendre les dispositions nécessaires à l'effet d'obtenir une caution ou sa mise en liberté »

L'article 122 du Code de Procédure Pénale, dans ses alinéas 1 et 3 relatifs au droit de visite et d'assistance judiciaire,

L'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants de 1984.

- 1) Dénonce les autorités judiciaires qui se laissent instrumentaliser par les réseaux mafieux à travers des procédures judiciaires biaisées et galvaudées.
- 2) Condamnent, de manière systématique et énergique :
 - La prise en otage des libertés publiques (manifestations et réunions) par des autorités administratives à travers les interdictions intempestives des acteurs sociaux (leaders politiques, de la société civile et autres activistes) en violation des lois et normes de la république.
 - la multiplication des Kidnappings/arrestations, de jour comme de nuit, sans mandat d'arrêt ni notification formelle nécessitant une éventuelle intervention de la police judiciaire.
 - la garde à vue pendant plus de 7 jours d'un honnête citoyen de sans droit de visite sur la base d'une simple plainte pour « diffamation »
- 3) Exigent
 - La libération de Paul CHOUTA et de toutes les personnes arrêtées citées plus haut
 - Le respect scrupuleux des lois par les autorités administratives et des procédures par les autorités judiciaires
 - La comparution libre si nécessaire des présumés coupables en attendant leur inculpation formelle.
 - Fait à Yaoundé ce 6 juin 2019 par :
 - **Dynamique Citoyenne**
 - **Réseau intersyndical du Cameroun**
 - **Un Monde à venir**
 - **Centrale Syndicale du secteur public**
 - **Association Fondation Conseil Jeune**
 - **Nouveaux Droits de l'Homme**

4- *Communiqué sur la suspension du Cameroun de l'AGOA (African Growth and Opportunity Act) suite à la recrudescence des violations des libertés fondamentales.*



Fondée en 1977

Nouveaux Droits de l'Homme Cameroun

NDH-CAMEROUN
Prix droits de l'Homme 2002 de la République Française

32, Rue Polyclinique Bastos
BP 4063 Yaoundé-Cameroun
Tél. : (237) 242 01 12 47
Fax : (237) 242 21 38 63 :
Email : ndhcam@yahoo.fr
Site Web : www.ndhcam.org

COMMUNIQUE N°013/NDH/DE/2019

Cameroun : malgré la suspension de l'AGOA, les violations des libertés fondamentales continuent

Il y a quelques jours l'Administration Donald Trump a annoncé dans un message au Congrès Américain, son intention de retirer au Cameroun les avantages commerciaux que lui offre l'AGOA (African Growth and Opportunity Act). Cette décision qui prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2020 a été prise au regard de la persistance des violations des droits de l'homme internationalement reconnu. Il s'agit entre autres de la torture, des exécutions extrajudiciaires, etc.

Cette décision intervient après celle prise en février 2019 par le même gouvernement américain et qui visait la réduction de l'aide militaire américaine au Cameroun, invoquant également les violations des droits de l'homme.

Malgré ces sanctions, les atteintes aux libertés fondamentales sont légions.

En l'espace de deux semaines, quatre (04) interdictions de réunion ont été enregistrées et visant toutes les rassemblements des partis politiques de l'opposition.

En marge de ces interdictions, le déploiement sécuritaire dans les villes de Yaoundé et d'Ebolowa les 1^{er} et 2 novembre démontre la détermination du pouvoir de Yaoundé à restreindre de manière forte les libertés fondamentales. D'ailleurs des personnes ont affirmé que certains militants du MRC ont été arrêtés avant d'être libérés.

Nouveaux Droits de l'Homme a documenté de nombreuses violations des libertés fondamentales au Cameroun depuis 2014, date d'entrée en vigueur de loi de répression du terrorisme. Ce rapport présente près de 187 interdictions de réunion à l'encontre des organisations de la société civile et des partis politiques de l'opposition sur la seule période 2016-2018.

NDH-Cameroun a aussi documenté des violations graves des droits de l'homme dans le cadre de la crise anglophone. Plusieurs cas d'arrestations et détentions arbitraires, de torture, de destruction de biens, de disparitions forcées et d'exécutions extrajudiciaires ont été répertoriés.

Cette décision des Etats-Unis de sanctionner le Cameroun à travers le retrait de l'AGOA doit interpeller le gouvernement Camerounais afin qu'il prenne toutes les mesures urgentes qui s'imposent pour répondre aux allégations des violations des droits humains au Cameroun.

Fait à Yaoundé le 05 novembre 2019



Cyrille Rolande Bechon

NDH

ONG avec Statut Consultatif auprès de l'ONU
NDH-International : JUNIN 201-BP1-1026, Buenos Aires – Argentine
Membre du Bureau International pour la Paix (BIP) Genève Suisse
Membre du RFDH (Réseau Francophone des Droits de l'Homme) Strasbourg – France
Présidence du RADIF (Réseau Africain contre les Disparitions Forcées)

5- Déclaration suite à la décapitation d'un officier de police à Bamenda

Fondée en 1977



Nouveaux Droits de l'Homme Cameroun

NDH-CAMEROUN

Prix droits de l'Homme 2002 de la République Française

32, Rue Polyclinique Bastos
BP 4063 Yaoundé-Cameroun
Tél. : (237) 242 01 12 47
Fax : (237) 242 21 38 63 :
Email : ndhcam@yahoo.fr
Site Web: www.ndhcam.org

Cameroun ! Un crime de plus, un crime de trop: Un officier de police décapité à Bamenda

Alors que la nation toute entière et de nombreuses familles ont encore en mémoire le film de l'assassinat horrible de Florence Ayafor et bien d'autres, voici un autre qui survient.

Le dimanche 20 octobre 2019, la tête sans corps de **Paul NWANA VAWAHAT**, Officier de police, en service au commissariat de sécurité publique du 3ème arrondissement de la ville de Bamenda, a été retrouvée dans une rue de la capitale régionale du Nord-Ouest Cameroun. Interviewé par un journal de la place (journal du Cameroun.com), au lendemain de cet assassinat, le gouverneur du Nord-Ouest, Adolphe Lélé Lafrique a déclaré que l'officier a été attaqué dimanche soir, à son domicile par des séparatistes, il a été décapité et sa tête déposée dans un carrefour à Bamenda par ses bourreaux qui ont échappé à la vigilance des forces de sécurité. Les forces sécuritaires soupçonnent les groupes séparatistes, coutumiers de ce genre d'exécution. Cette découverte macabre intervient moins de trois semaines, après celui de la gardienne de prison Florence Ayafor. On se pose donc la question de savoir à qui le tour ? Rappelons que, cet agent, était originaire de l'arrondissement de Balikumbat département de Ngoketunjia dans la région du Nord-ouest et très connu dans la ville de Bamenda, pour y avoir servi depuis 2013.

Ces crimes lâches et odieux sont inconcevables et inacceptables.

NDH condamne sans réserve l'assassinat de Paul Nwana Vawahat.

NDH rappelle que la protection de la vie et de la dignité humaine est une responsabilité collective.

NDH demande aux groupes armés actifs dans le NOSO d'arrêter sans condition ces atrocités

NDH appelle les groupes armés en activité dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest à respecter les droits de l'homme et plus particulièrement le droit à la vie et le droit de ne pas être soumis à la torture et aux mauvais traitements.

NDH demande au Gouvernement d'utiliser tous les moyens de droit pour la manifestation de la vérité sur cet assassinat de Paul Nwana Vawahat.

NDH appelle le Gouvernement à s'engager dans un véritable processus visant l'arrêt des hostilités dans les deux régions anglophones du Cameroun.



Cyrille Rolande BECHON

NDH

ONG avec Statut Consultatif auprès de l'ONU
NDH-International : JUNIN 202-BP2-1026, Buenos Aires - Argentine
Membre du Bureau International pour la Paix (BIP) Genève Suisse
Membre du RFDH (Réseau Francophone des Droits de l'Homme) Strasbourg - France
Présidence du RADIF (Réseau Africain contre les Disparitions Forcées)